

**AMENAGEMENT
TRADITIONNEL
D'UN DOJO**

La disposition intérieure de la salle où sont installés les tatamis ne doit rien au hasard ou à un simple désir de décoration. Elle est une application matérielle de l'éthique propre à notre discipline.

Elle vise donc à permettre :

- la meilleure efficacité de l'enseignement ;
- le respect des personnes, en assurant sécurité et hygiène ;
- le respect des lieux, en assurant ordre et propreté ;
- le respect de l'éthique, en définissant les rapports entre tous.

Quelle que soit la surface de tatamis installés, ceux-ci sont toujours disposés en carré ou rectangle plus ou moins allongé entourés d'une surface de circulation (sauf cas particuliers).

Ils ont donc toujours quatre côtés. Au Japon, ces côtés ont un nom et une fonction bien spécifiques.

Dans notre pays, ces fonctions étant les mêmes, et en l'absence de traduction facile, nous avons conservé la dénomination japonaise.

KAMIZA

Le centre symbolique du dojo est le côté appelé KAMIZA (siège supérieur). C'est l'emplacement des places d'honneur des instructeurs, des hôtes et des officiels invités. Ces sièges peuvent être installés à la limite du tatami sur une petite estrade surélevée d'une marche environ. Dans nos dojos occidentaux, sur le mur (« shomen ») qui est derrière ces sièges d'honneur, est généralement apposé un grand portrait de maître Jigoro Kano et (ou) d'un autre maître du judo, comme par exemple maître Mikinosuke Kawashi. Peuvent y figurer aussi quelques tableaux ou maximes exprimant le but, les principes ou l'idéal du judo. Ces décorations se font selon le goût et les préférences des responsables du dojo.

SHIMOZA

Le côté opposé au KAMIZA est le SHIMOZA. C'est la place réservée à tous les élèves, c'est là qu'ils doivent s'asseoir avant de saluer (selon les règles du dojo) faisant ainsi face au KAMIZA.

JOSEKI ET SHIMOZEKI

Lorsqu'on se tient sur le côté SHIMOZA et que l'on fait donc face au côté KAMIZA, le côté du dojo qui se trouve à droite est le JOSEKI (côté supérieur) et celui qui se trouve à gauche est le SHIMOZEKI (côté inférieur). C'est la raison pour laquelle quand les élèves s'assoient au SHIMOZA, ils doivent le faire sur un ou plusieurs rangs, par ordre de grade et d'ancienneté dans le grade, les grades les plus élevés et les plus anciens du côté JOSEKI. De même, durant les cours ou entraînements, le ou les professeurs peuvent se tenir également du côté JOSEKI et les élèves du côté SHIMOZEKI.

ENTREE SUR LE TATAMI

L'entrée sur les tatamis se fait du côté SHIMOZA ou éventuellement du côté SHIMOZEKI.

Il est absolument interdit de marcher pieds nus en dehors des tatamis. Avant d'y pénétrer et de saluer (selon les règles du dojo), les zoori ou autres chaussures seront rangées convenablement en bordure de tatami ou dans un casier prévu à cet effet.

PUBLIC

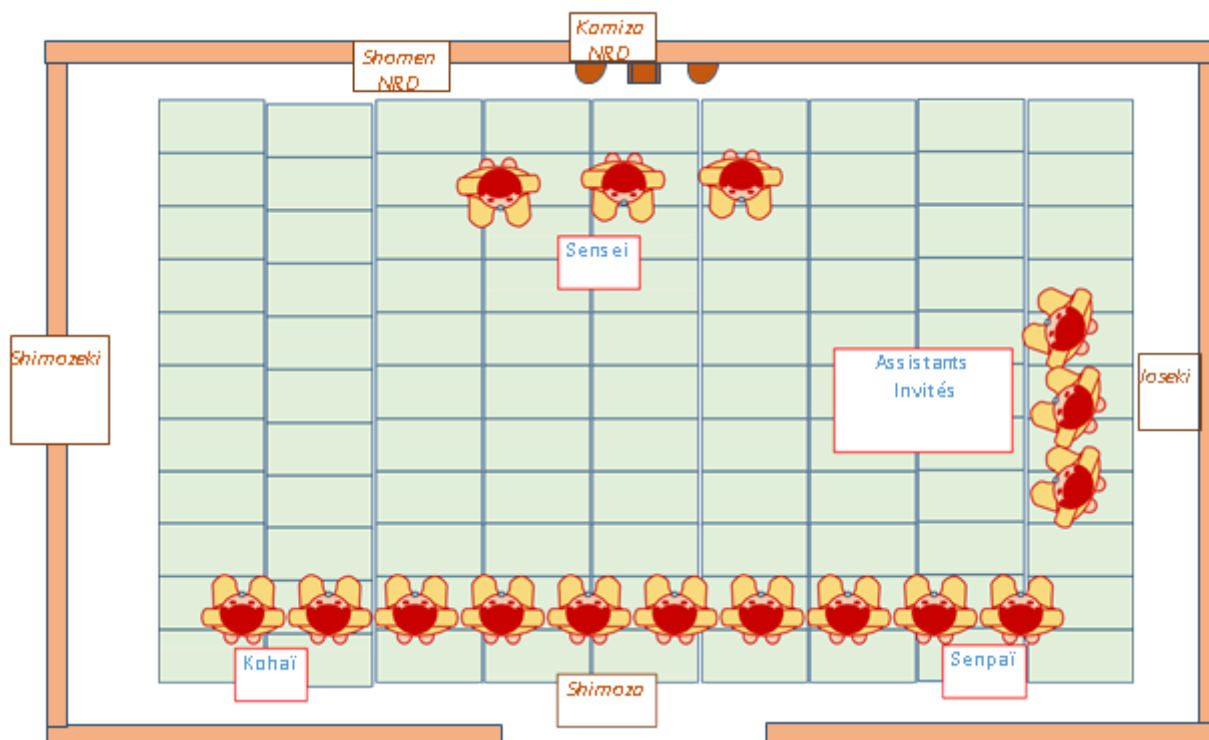
Si le public est admis à pénétrer dans la salle des tatamis, il sera installé de préférence du côté SHIMOZEKI.

Il sera judicieux de prévoir de chaque côté des portes d'entrée et de sortie des panneaux d'affichage permettant l'information des élèves

Les murs du dojo autres que le « shomen » qui est derrière le KAMIZA peuvent servir de support à d'autres décorations ou affichages, comme par exemple le « Code Moral », la « Charte du Judo », des planches techniques, règlement intérieur du dojo, ou autres.

Il sera utile de pouvoir mettre à la disposition du public et en particulier des parents d'élèves (à l'entrée du bâtiment ou au secrétariat) des documents complétant leurs informations, comme par exemple ceux fournis par le Service Communication FRANCE JUDO.

Le respect de ces dispositions, au demeurant assez simples, définissant la circulation et la position de chacun dans le dojo et par rapport aux autres, est de nature à favoriser la pratique dans les meilleures conditions de sécurité, d'hygiène et de relations entre tous.



Juridique et Vie Fédérale 13.09.202